



Conseil économique et social

Distr. limitée
28 mai 2013
Français
Original : anglais

Instance permanente sur les questions autochtones

Douzième session

New York, 20-31 mai 2013

Points 8, 9 et 10 de l'ordre du jour

Projet de rapport

Rapporteuse : M^{me} Eva Biaudet

Chapitre I

Questions appelant une décision du Conseil économique et social ou portées à son attention

A. Projets de décision que l'Instance permanente sur les questions autochtones recommande au Conseil économique et social d'adopter

1. L'Instance permanente sur les questions autochtones recommande au Conseil économique et social d'adopter les projets de décision ci-après :

Projet de décision I

**Réunion d'un groupe d'experts internationaux sur le thème
« Droits sexuels et procréatifs (art. 21, 22.1, 23 et 24 de la Déclaration
des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones) »**

Le Conseil économique et social décide d'autoriser la tenue, pendant trois jours, d'une réunion d'un groupe d'experts internationaux sur le thème « Droits sexuels et procréatifs (art. 21, 22.1, 23 et 24 de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones) ».

Projet de décision II

Lieu et dates de la treizième session de l'Instance permanente

Le Conseil économique et social décide que la treizième session de l'Instance permanente sur les questions autochtones se tiendra au Siège de l'Organisation des Nations Unies, à New York, du 12 au 23 mai 2014.



Projet de décision III
Rapport de l'Instance permanente sur les questions autochtones
sur les travaux de sa douzième session et ordre du jour provisoire
de sa treizième session

Le Conseil économique et social,

- a) Prend note du rapport de l'Instance permanente sur les questions autochtones sur les travaux de sa douzième session;
- b) Approuve l'ordre du jour provisoire de la treizième session de l'Instance permanente tel qu'il est exposé ci-après :
 1. Élection du Bureau.
 2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux.
 3. Thème spécial : « Principes de bonne gouvernance conformes à la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones (art. 3 à 6 et 46.3) ».
 4. Droits de l'homme :
 - a) Mise en application de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones;
 - b) Dialogue avec le Rapporteur spécial sur les droits des peuples autochtones.
 5. Débat d'une demi-journée sur l'Asie.
 6. Débat d'une demi-journée sur la Conférence mondiale sur les peuples autochtones.
 7. Priorités et thèmes actuels et suite à donner :
 - a) Enfants autochtones;
 - b) Jeunes autochtones;
 - c) Deuxième Décennie internationale des peuples autochtones;
 - d) Programme de développement pour l'après-2015.
 8. Dialogue général avec les fonds et organismes des Nations Unies.
 9. Travaux futurs de l'Instance permanente, notamment sur les nouveaux problèmes.
 10. Projet d'ordre du jour de la quatorzième session de l'Instance permanente.
 11. Adoption du rapport de l'Instance permanente sur les travaux de sa treizième session.